CPG le 24 septembre 2026

En avant-séance, Monsieur le Maire accueille Madame Anne BIZON, Vice-Présidente à l'Habitat et l'Urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, ainsi que Madame Emmanuelle BRET-CAPITAINE, Responsable du service urbanisme de la Communauté de Communes, venues présenter, entre-autres, les enjeux de l'urbanisme, les compétences en la matière pour la Commune et la Communauté de Communes, ainsi que la répartition des tâches.

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 7 septembre 2026

Date de convocation
1er septembre 2026

Heure de la séance
19h00

Lieu de la séance
Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	22
Excusés	7
Procurations	7
Absents	0

Présents
M. Didier DOLÉ, Mme Monique RANGEARD, Mme Nadine GÉMARD, M. Killian SERIN, Mme Annie VACHÉ, M. Raphaël GAUBERT, Mme Marie-Josèphe GABRIEAU, Mme Nicole PODEVIN, M. Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Véronique DAVIAUD, M. Philippe SERIN, M. Yannis DURAND, M. Ludovic SIMONNEAU, Mme Célia GABORIT, Mme Astrid ROSÉ, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, M. Alexandre GUILLOTEAU, M. Thibaut PELAUD

Excusés

M. Mikaël PRAUD	Procuration à	M. Killian SERIN
M. Michel CHAIGNEAU	''	Mme Nadine GÉMARD
Mme. Marion RAUTUREAU	''	M. Ludovic SIMONNEAU
Mme Anaïs BALLERY	''	Mme Monique RANGEARD
Mme Charlotte BODIN	''	Mme Annie VACHÉ
M. Charly CHAUVET	''	Mme Nicole PODEVIN
M. Clément BLANDIN	''	M. Philippe SERIN

Secrétaire : Mme Nicole PODEVIN

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

FINANCES

1. Association des Maires de France – Fonds de soutien direct aux communes sinistrées par les incendies
2. Tarifs communaux 2026 – Modifications des tarifs et des conventions de location des salles Emile Robert et du château
3. Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
4. Programme de soutien aux primo accédants – Attribution d'une aide financière

MARCHES PUBLICS

5. Avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée d'exécution du marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux

ADMINISTRATION GENERALE

6. Révision des Commissions municipales 2026-2032
7. Création d'une Commission communale « Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »
8. Création d'une Commission communale « Gestion des dépôts sauvages »
9. Création d'une Commission communale « Lotissements »
10. Création d'un Comité consultatif « Centre-ville »

COMMUNICATION

11. Equipement de la salle du Conseil Municipal par un système d'enregistrement audio des séances et approbation des modalités d'archivage – Délibération de principe

RESSOURCES HUMAINES

12. Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h11.

PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

FINANCES

1 – Association des Maires de France – Fonds de soutien direct aux communes sinistrées par les incendies

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courriel en date du 27 juillet 2026, et dans la continuité de la mobilisation lancée par Monsieur David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France (AMF), Monsieur Guy PLISSONNEAU, Président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV), invite les Communes Vendéennes à s'associer à l'élan national en apportant leur soutien aux communes sinistrées par les incendies de grande ampleur en cours, notamment en Gironde et dans le Var.

Un fonds de soutien conduit par l'AMF existe depuis 2022 pour accompagner les communes dans la prévention, la gestion des risques et dans la remise en état des communes après des évènements majeurs. Ce fonds d'urgence au service des communes sinistrées a vocation à être pérennisé.

Concernant les incendies de cet été, le fonds de soutien est destiné à accompagner les communes sinistrées dans la durée, lorsque viendra le temps de la reconstruction et du retour à la normale (continuité de leur fonctionnement, remise à niveau de leurs équipements, mission d'assistance aux populations, …).

L'allocation des dons se fera de manière transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de Maires.

La Municipalité propose, selon le modèle appliqué lors du précédent mandat, d'apporter un soutien à hauteur de 1,00 € par foyer, représentant une somme arrondie de 3 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que la commune compte 2 954 foyers.
Il considère que ne rien faire serait mal venu compte-tenu de l'ampleur des évènements.
Il ajoute que, par mesure de sécurité, il a préféré maintenir le Bois de la Folie fermé une partie de l'été.

Délibération n°1 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'apporter le soutien de la Commune à hauteur d'un euro par foyer, soit un montant arrondi à 3 000,00 € qui sera versé à l'Association des Maires de France – Aides sinistrés, charge à elle de reverser cette aide aux collectivités impactées ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2 – Tarifs communaux 2026 – Modifications de tarifs et des conventions de locations des salles Emile Robert et du Château

Rapporteur : Madame Nadine GÉMARD

Par délibération n°CM15122025-04 du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux pour 2026. Depuis, des évolutions de services, de propositions locatives, … ont nécessité des modifications de ces tarifs par délibérations n°CM05062026-04 du 5 juin 2026 et n°CM06072026-02 du 6 juillet 2026.

Les services municipaux ont également suggéré quelques ajustements de la grille tarifaire suite aux retours de certains administrés.

La priorité de la Municipalité étant d'être pragmatique et à l'écoute, elle a donc immédiatement intégré les retours des administrés et des services communaux pour simplifier et réviser cette grille tarifaire.

Salle Emile Robert	Hors Pouzauges	Pouzauges
ASSOCIATIONS		
Location 1 jour, samedi ou dimanche et jours fériés BAR SEUL	300,00 €	125,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR	900,00 €	355,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	1 187,50 €	500,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés BAR SEUL	150,00 €	90,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR	700,00 €	320,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	887,00 €	425,00 €
Location la veille à partir de 14h00	70,00 €	60,00 €
Location le lendemain jusqu'à 12h00	100,00 €	90,00 €
Manifestation caritative Journée complète (du lundi au jeudi hors jour férié) 1 fois par an	/	Gratuit
Association Accueil des Ainés- Journée complète (du lundi au jeudi hors jour férié)	/	150,00 €
ENTREPRISES		
Location 1 jour, samedi ou dimanche et jours fériés BAR SEUL	300,00 €	200,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR	900,00 €	615,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	1 150,00 €	775,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés BAR SEUL	175,00 €	100,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR	850,00 €	385,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	987,50 €	540,00 €
Location la veille à partir de 14h00	70,00 €	60,00 €
Location le lendemain jusqu'à 12h00	115,00 €	80,00 €
PARTICULIERS		
Location 1 jour, samedi ou dimanche et jours fériés BAR SEUL	300,00 €	200,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR	900,00 €	550,00 €
Location 1 jour, vendredi, samedi ou dimanche et jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	1 187,50 €	700,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés BAR SEUL	150,00 €	100,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR	600,00 €	375,00 €
Location 1 jour semaine, du lundi au jeudi, sauf jours fériés SALLE + BAR + CUISINE	1 037,50 €	465,00 €
Location la veille à partir de 14h00	55,00 €	55,00 €
Location le lendemain jusqu'à 12h00	55,00 €	55,00 €
Mariage 2 jours	1 600,00 €	1 100,00 €
Mariage 3 jours, du vendredi inclus au dimanche inclus	1 900,00 €	1 450,00 €
Autres mises à disposition		
Réunion association, Assemblée Générale, réunion professionnelle (du lundi au jeudi hors jour férié) BAR + SALLE 1 fois par an	/	Gratuit
Réunion association, Assemblée Générale, réunion professionnelle (du lundi au jeudi hors jours férié) BAR + SALLE + CUISINE	/	250,00 €
Location vaisselle		
Assiettes (par 50)	20,00 €	20,00 €
Ensemble couverts (par 50)	20,00 €	20,00 €
Tasses (par 50)	10,00 €	10,00 €
Verres (par 50)	10,00 €	10,00 €
Divers		
Conteneur supplémentaire	30,00 €	30,00 €
Installation avant-scène	100,00 €	100,00 €

Concernant la salle du Château, il est proposé au Conseil Municipal de réglementer l'accueil des véhicules de restauration ambulante (food trucks) dans l'enceinte du château pour deux motifs principaux :

- Incompatibilité technique :
  les installations et branchements électriques actuels de la salle ne sont pas dimensionnés pour supporter la charge énergétique requise par ce type de véhicule ;

- Sécurité incendie et risques environnementaux **:**
  le stationnement de ces véhicules sur les espaces enherbés, à proximité immédiate des arbres et des massifs arbustifs, présente un risque d'incendie majeur en période de sécheresse ; la chaleur des moteurs et des équipements de cuisson combinée à la végétation desséchée constitue un danger direct pour la sécurité publique et le patrimoine naturel de la commune.

Cette nouvelle disposition sera intégrée dans le règlement intérieur de location de la salle. L'usager en sera informé lors de la signature de la convention.

Les conventions de location concernant la salle Emile Robert et la salle du Château devront donc faire l'objet de modifications pour tenir compte de ces décisions.

Le tableau faisant apparaître les modifications est projeté et commenté.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND relève que la réservation à la journée pour un mariage est supprimée.

Madame Nadine GÉMARD répond que cette ligne venait à l'encontre de celle déjà inscrite pour une location à la journée.

Monsieur le Maire informe que Madame Stéphanie MORIN du service comptabilité de la Mairie connaît bien ce dossier et qu'elle a communiqué ses observations. La ligne ajoutée concernant l'association Accueil des Aînés à la journée à la salle Emile Robert l'est dans la continuité d'un tarif spécifique qui lui est attribué depuis quelques années.

Monsieur Jérôme LANDA constate que la salle Emile Robert ne sera plus louée en semaine pour des manifestations à but commercial, ni pour des verres de l'amitié ou des rassemblements d'obsèques.

Madame Nadine GÉMARD répond que la salle Emile Robert est rarement louée pour ce genre d'évènement contrairement à la salle du Château.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON remarque qu'en cas d'indisponibilité de la salle du Château pour un rassemblement d'obsèques par exemple, la tarification de la salle Emile Robert représente le double du montant de location.

Monsieur le Maire répond que si la salle du Château n'est pas disponible pour un rassemblement d'obsèques, le tarif de la salle du Château pourra être appliqué à la salle Emile Robert (soit 100,00 €).

Monsieur le Maire informe que plusieurs demandes de food-trucks ont été formulées sur le site du château.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND s'étonne de cette interdiction car il ne s'agit pas de tracteurs.

Monsieur le Maire répond que cela pourrait peut-être être revu s'il y avait une installation spécifique. Pour cela, il faudrait alors réaliser une plateforme béton et il ne pense pas que ce soit accepté par l'Architecte des Bâtiments de France dans l'enceinte du château. C'est pourquoi, il est préférable d'annuler la venue de food-truck sur le site.

Monsieur Jérôme LANDA demande s'il n'y a pas une prise extérieure.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND répond qu'il y a bien une prise mais qu'il ne s'agit pas d'une prise de force.

Monsieur le Maire indique que les branchements dépendent des food-trucks.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON précise que certains food-trucks sont pratiquement autonomes.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le cas de tous et rappelle qu'il s'agit d'un patrimoine classé ; il est important de limiter les risques. Il ajoute également suivre les conseils de Madame Marion DUPUIS, Responsable des services techniques de la Commune, qui a suivi les travaux de rénovation de la salle.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON demande si les barbecues sont interdits dans le règlement de la salle.

Monsieur le Maire répond que ce point sera vérifié et qu'il faudra notamment regarder attentivement le règlement de cette salle. Il ajoute qu'il faut mettre des « barrières » bien que cela ne soit pas de gaieté de cœur car il est parfois constaté la présence de tivolis, des horaires dépassés et des voisins qui n'osent pas se plaindre. Il ajoute que les loueurs ne sont pas toujours ceux qui occupent la salle. Il est désormais demandé à ce que les états des lieux entrée-sortie se fassent en présence des mêmes personnes.

Monsieur Killian SERIN interroge le groupe Rassemblés Pour Pouzauges sur le fait que le branchement des food-trucks n'était pas prévu.

Monsieur Jean-Claude Marchand répond que les Food-Trucks n'étaient alors pas d'actualité.

Délibération n°2 :
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 abstentions :

- valide les propositions de modifications faites en séance sur le tableau des tarifs communaux 2026 de la salle Emile Robert ;
- valide l'interdiction des food-trucks lors de la location de la salle du château au motifs ci-dessus précisés (incompatibilité technique et sécurité incendie - risques environnementaux) ;
- actualise le tableau récapitulatif des tarifs communaux 2026 votés par délibération n°CM15122025-04 du 15 décembre 2025 et modifié les 5 juin et 6 juillet 2026 ;
- charge Monsieur le Maire de modifier en conséquence les conventions de location de la salle Emile Robert et de la salle du Château.

3 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Rapporteur : Madame Monique RANGEARD

En application de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts (CGI), une Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition.

Lorsque le logement est situé dans une commune qui présente un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant « zone tendue », la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition ; le taux de la taxe est fixé à 17 % la première année d'imposition et à 34 % à compter de la deuxième année d'imposition ; seules les Communes en perçoivent le produit et elles peuvent, sur délibération, augmenter ces taux, respectivement, jusqu'à 30 % et 60 %.

Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements : « zone non tendue », ce qui est le cas de Pouzauges, la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. A cet effet, par délibération, la Commune peut instituer la taxe et fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50 %.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance. Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de l'année 2027. Sauf mention contraire, les articles cités dans les développements qui suivent sont ceux du Code Général des Impôts ou de ses annexes. Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue.

Pouzauges est considérée en zone non tendue.

Logements concernés

Seuls sont concernés les locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons) habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire). Les logements vacants s'entendent logements non meublés et, par conséquent, non assujettis à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) en application du I de l'article 1407 du Code Général des Impôts. Les logements détenus par les organismes d'Habitations à Loyer Modéré (HLM) et les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), destinés à être attribués sous conditions de ressources, sont quant à eux exonérés.

Appréciation de la vacance

Lorsque le logement est situé dans une commune en zone non tendue, il est considéré comme vacant quand il est libre de toute occupation pendant au moins deux années consécutives. Ainsi, pour l'assujettissement à la TVLH au titre de N, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 (années de référence) ainsi qu'au 1er janvier de l'année d'imposition.

Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.
Ainsi, indépendamment du fait que le logement soit resté vacant au 1er janvier des années N-2 et N-1, la circonstance qu'il ait été occupé en N-2 ou N-1 pendant plus de 90 jours consécutifs suffit à l'exclure en N du champ d'application de la TVLH.

La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone…

Remarque : pour les impositions établies au titre de 2027, il est tenu compte de la durée de vacance de chaque logement avant le 1er janvier 2027 (article 108 de la loi de finances pour 2026, IX)

La vacance ne doit pas être involontaire

Le 2° du C du I de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts précise à ce sujet que sont exclus du champ de la TVLH les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable. Ainsi, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est imputable à une cause :

- faisant obstacle à l'occupation durable du logement, à titre onéreux ou gratuit, dans des conditions normales d'habitation ;

- ou s'opposant à son occupation, à titre onéreux, dans des conditions normales de rémunération du bailleur.

Sont concernés :

- les logements ayant vocation, dans un délai proche, à disparaître ou à faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition ;

- les logements mis en location ou en vente au prix du marché et ne trouvant pas preneur ou acquéreur.

Sur le territoire des communes classées en « zone non tendue », la TVLH peut être instituée (et son taux fixé) par une délibération prise dans les conditions prévues aux articles 1639 A et 1639 A bis du Code Général des Impôts. Elle doit être décidée par une délibération prise avant le 1er octobre N-1 pour être applicable en N, sous réserve d'être notifiée au plus tard quinze jours après la date limite prévue pour son adoption.

Cette délibération demeure valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

Conformément au III de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts, les délibérations fixant le ou les taux de la TVLH doivent être prises dans les conditions prévues à l'article 1639 A, soit, en principe, avant le 15 avril d'une année pour être applicables au titre de la même année.

Cette délibération doit être prise chaque année. A défaut, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente.

Remarque : il est recommandé pour les communes situées en « zone non tendue » de dissocier la délibération d'institution (à prendre avant le 1er octobre N-1 pour N) de celle fixant le taux d'imposition (à prendre avant le 15 avril N pour N). En effet, seule la délibération de taux est à prendre chaque année.

Dégrèvements
Les dégrèvements sont systématiquement à la charge de la Commune ; ils s'imputent sur les attributions mentionnées aux articles L 2332-2 et L 3332-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A titre d'information, ci-dessous une simulation de Monsieur Jean-Michel SCHMITT du Cabinet JMS Consultants :

Taux à voter avant le 15 avril 2027 →

SIMULATION DU PRODUIT AVEC UN TAUX DE :	
15,07%	29 930
20%	39 721
25%	49 652
30%	59 582
40%	79 443
50%	99 304

← Produit potentiel

Madame Monique RANGEARD informe que les services fiscaux disposent d'une valeur locative cadastrale pour chaque logement. Pour Pouzauges, 104 logements sont concernés ; la somme des valeurs locatives est de 49 186,00 €. Il s'agit de la valeur locative de départ utilisée pour la simulation.

Madame RANGEARD, après détail des calculs, précise que le montant de base taxable est estimé à 198 607,00 €. Cette estimation résulte des valeurs locatives des logements identifiés comme potentiellement vacants, après application des coefficients d'actualisation et de revalorisation, puis d'un abattement prudentiel de 30 % destiné à tenir compte notamment des logements qui pourraient finalement être exonérés ou bénéficier d'un dégrèvement.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND, selon ses calculs, informe que des augmentations de dépenses et des suppressions d'aides de l'Etat vont entraîner une amputation du budget de la Commune de 120 000,00 € à 135 000,00 € et que pour relancer la mécanique il faudrait une revalorisation de taux de 5 %.
Il informe que son groupe votera pour l'instauration de cette taxe qui est un levier pour la Commune et qui encouragera probablement des propriétaires à mettre leur bien en vente.

Délibération n°3 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'instaurer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation situés sur le territoire de la commune ; la détermination du taux sera soumise au Conseil Municipal avant le 15 avril 2027 ;

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer tout document relatif à cette délibération.

4– Programme de soutien aux primo accédants – Attribution d'une aide financière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°CM15042024-06 du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un programme communal de soutien à l'accession à la propriété pour les primo-accédants par le versement d'une prime de 5 000,00 € pour une acquisition sur un terrain communal.

Dans le cadre de son projet de construction dans l'extension du lotissement communal de La Balière, Monsieur Florentin ALBERT pourrait bénéficier de cette aide.

Madame Monique RANGEARD informe que depuis l'instauration de ce soutien, il s'agit de la 8ème attribution sur l'extension du lotissement de La Balière sur lequel il ne reste aucun lot à vendre.

Délibération n°4 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de verser une aide financière de 5 000,00 €, à Monsieur Florentin ALBERT, pour la construction de son logement rue Paul Gauguin, dans l'extension du lotissement communal de La Balière ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

MARCHES PUBLICS

5– Avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée d'exécution du marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les prestations du marché public n°2024PZG0015 relatif à l'entretien et au nettoyage des locaux communaux, conclus avec la société NET 85, ont débuté le 2 janvier 2025 avec pour échéance le 31 décembre 2026, à minuit.

La continuité de ces prestations sera cependant nécessaire dès le début de l'année 2027.

Or, la période de transition pour l'organisation de la transmission des informations, de la remise des clés, des modalités d'accès aux différents bâtiments et la prise en charge des prestations à un éventuel autre prestataire doit être anticipée afin d'éviter toute interruption au-delà du 31 décembre 2026 susceptible de compromettre la continuité et les conditions normales d'entretien des locaux communaux.

Il est cependant proposé de prolonger exceptionnellement le marché actuel d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2027, à minuit.

Pour information, le montant mensuel du marché est de 6 514,80 € HT. Une prolongation du marché actuel pour une période d'un mois entraînerait une augmentation du même montant portant ainsi le montant du marché à 78 177,60 € HT, soit une augmentation de 8,33 %.

A noter que, conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures.

Madame Isabelle BROSSET demande si une prolongation d'un mois sera suffisante.

Monsieur le Maire répond que la Commune ne pourra pas aller au-delà car une prolongation supplémentaire entraînerait un dépassement des 10 % du montant du marché initial.

Délibération n°5 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve la prolongation d'un mois du marché public n° 2024PZG0015 relatif à l'entretien et au nettoyage des locaux communaux, conclu avec la société NET 85 ;

- fixe la nouvelle date de fin du marché au 31 janvier 2027 à minuit, sans nouvelle reconduction ;

- approuve l'augmentation du montant du marché de 6 514,80 € HT, correspondant à un mois supplémentaire de prestations au tarif mensuel contractuel ;

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public n° 2024PZG0015 avec la société NET 85, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

- précise que les crédits nécessaires à l'exécution de cet avenant seront inscrits au budget communal ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

6– Révision des Commissions Municipales 2026-2032

Rapporteur : Madame VACHÉ

Pour mémoire, par délibération n°30032026-04 du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a constitué ses commissions municipales.

Depuis cette date :

- Madame Célia GABORIT nous a informés ne plus vouloir participer à la Commission Sport et Santé ;

- Madame Marion RAUTUREAU et Monsieur Yannis DURAND participent à la Commission Vie citoyenne et culturelle sans y être inscrits.

Monsieur le Maire précise que des Vice-présidents ont été ajoutés à chaque commission.

Monsieur Thibaut PELAUD informe que le groupe Rassemblés Pour Pouzauges ne comprend pas l'intérêt et lui semble léger de créer une Commission « Gestion des dépôts sauvages » sur l'ensemble du mandat alors que le sujet pourrait être suivi au sein de la Commission « Voiries – Espaces verts ».

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un vrai sujet.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON et Monsieur Jean-Claude MARCHAND demandent si ce ne peut pas être simplement un groupe de travail et pourquoi ce sujet ne pourrait pas être traité par la Commission « Voiries – Espaces verts », Monsieur MARCHAND ajoutant que ce serait justement un bon sujet pour cette commission.

Délibération n°6 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, modifie la composition des commissions actualisées comme suit :

FINANCES

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Madame Monique RANGEARD

Missions	Membres
La préparation et le suivi des budgets communaux	Monique RANGEARD, Mikaël PRAUD, Nadine GÉMARD, Killian SERIN, Annie VACHÉ, Raphaël GAUBERT, Marion RAUTUREAU, Jean-Michel BEAUFFRETON, Véronique DAVIAUD, Michel CHAIGNEAU, Anaïs BALLERY, Yannis DURAND, Marie-Josèphe GABRIEAU, Charly CHAUVET, Célia GABORIT, Clément BLANDIN, Nicole PODEVIN, Ludovic SIMONNEAU, Astrid ROSÉ, Philippe SERIN, Charlotte BODIN, Jean-Claude MARCHAND, Isabelle BROSSET, Alexandre GUILLOTEAU, Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Jérôme LANDA, Aurélie RABILLER, Thibaut PELAUD

ECONOMIE

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Madame Monique RANGEARD

Missions	Membres
- Le commerce et l'artisanat - La revitalisation du centre-ville	Monique RANGEARD, Michel CHAIGNEAU, Jean-Michel BEAUFFRETON, Yannis DURAND, Jean-Claude MARCHAND, Alexandre GUILLOTEAU

URBANISME

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Président et présentation : Monsieur Mikaël PRAUD

Missions	Membres
- Les autorisations liées au droit du sol (permis de construire, autorisations de travaux) - Le Suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et des soutiens à la rénovation du patrimoine - La signalétique - L'éclairage public	Mikaël PRAUD, Charlotte BODIN, Philippe SERIN, Michel CHAIGNEAU, Jean-Michel BEAUFFRETON, Jean-Claude MARCHAND, Alexandre GUILLOTEAU, Aurélie RABILLER

SECURITE

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Monsieur Mikaël PRAUD

Missions	Membres
- La vidéoprotection - Les relations avec la Gendarmerie, les services d'incendie et de secours - Plan de secours (Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM, EVASCO, …)	Mikaël PRAUD, Charlotte BODIN, Ludovic SIMONNEAU, Michel CHAIGNEAU, Marion RAUTUREAU, Nicole PODEVIN, Isabelle BROSSET, Alexandre GUILLOTEAU, Philippe SERIN

ENFANCE - JEUNESSE

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Madame Nadine GÉMARD

Missions	Membres
- Les affaires scolaires - Les accueils périscolaires - L'espace jeunes - Le Conseil Municipal des Jeunes - Le Passeport du Civisme	Nadine GÉMARD, Anaïs BALLERY, Astrid ROSÉ, Marion RAUTUREAU, Véronique DAVIAUD, Charlotte BODIN, Thibaut PELAUD, Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Alexandre GUILLOTEAU, Isabelle BROSSET

VIE CITOYENNE ET CULTURELLE

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Président et présentation : Monsieur Killian SERIN

Missions	Membres
- Le programme d'animations - Le développement culturel - Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique - Le suivi des activités culturelles - Le tourisme	Killian SERIN, Charly CHAUVET, Anaïs BALLERY, Philippe SERIN, Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Jérôme LANDA, Astrid ROSÉ, Aurélie RABILLER, Marion RAUTUREAU, Yannis DURAND

SPORT ET SANTÉ

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Madame Annie VACHÉ

Missions	Membres
- Le sport et animations sportives - Le suivi des équipements sportifs - Les relations avec les utilisateurs (associations, établissements scolaires…) - Les relations avec les professionnels de santé - La recherche de médecins - Les actions de prévention et de promotion en faveur de la santé	Annie VACHÉ, Ludovic SIMONNEAU, Charly CHAUVET, Aurélie RABILLER, Jérôme LANDA, Nicole PODEVIN, Isabelle BROSSET

VOIRIES ET ESPACES VERTS

Président Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente et présentation : Monsieur Raphaël GAUBERT

Missions	Membres
- La voirie rurale et urbaine - L'assainissement - La gestion des espaces naturels et forestiers	Raphaël GAUBERT, Charlotte BODIN, Ludovic SIMONNEAU, Clément BLANDIN, Yannis DURAND, Jean-Michel BEAUFFRETON, Thibaut PELAUD, Alexandre GUILLOTEAU, Jérôme LANDA

7– Création d'une Commission communale « Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite »

Rapporteur : Madame Nadine GÉMARD

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité composée :

- de représentants élus de la Commune ;
- d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, …) ;
- d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées ;
- de représentants des acteurs économiques ;
- ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission :

- a pour but de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L 1112-1 du Code des Transports ;

- doit établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ; ce rapport doit également être transmis au Préfet de Vendée, au Président du Conseil Départemental de la Vendée, au Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport ;

- doit être destinataire des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) prévus à l'article L 165-1 du Code de la Construction et de l'Habitation concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ; lorsque cet Ad'AP concerne un Etablissement Recevant du Public (ERP), la Commission doit également être destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L 165-5 du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi de l'attestation d'achèvement des travaux ;

- et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;

- organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Compte-tenu de ses délégations, Madame Annie VACHÉ serait désignée Vice-Présidente et présenterait les réunions.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON demande comment va être constitué cette Commission et si des noms vont pouvoir être proposés.

Monsieur le Maire informe que pour l'instant seuls les élus vont être désignés et demande quel(s) sont ceux/celles intéressé(s) pour participer à cette Commission.

Délibération n°7 *:*
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée la Commission communale « Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite » comme suit :

Président :	Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente :	Madame Annie VACHÉ
Membres :	Madame Véronique DAVIAUD
	Madame Anaïs BALLERY
	Madame Nicole PODEVIN
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON
	Monsieur Thibaut PELAUD

étant précisé que les membres extérieurs seront nommés ultérieurement (associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, associations de personnes âgées, représentants d'acteurs économiques, représentant d'usagers de la ville ;

- charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès des associations, organismes et représentants tels que précisés ci-dessus pour compléter cette commission.

8– Création d'une Commission communale « Gestion des dépôts sauvages »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, par délibération n°CM30032026-04 du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a constitué ses Commissions municipales. Cependant, certains dossiers spécifiques nécessitent la création de nouvelles instances (commissions, groupes de travail, comités consultatifs, …).

L'agent en charge de la propreté a relevé un accroissement des incivilités, notamment autour du lac de L'Espérance. Ainsi de nombreux dépôts de déchets ont été constatés lors de ses passages sur le site, les samedis et dimanches.

Face à cette situation, la Municipalité s'interroge pour gérer au mieux cette situation :

- soit en supprimant l'ensemble des poubelles et en demandant aux usagers d'emporter avec eux leurs ordures ;

- soit en installant des bacs sélectifs pouvant accueillir de plus grandes quantités.

Comme indiqué dans son compte-rendu du 17 août 2026, la Municipalité souhaite créer une commission spécifique pour la gestion des dépôts sauvages et ce, sur l'ensemble du territoire communal.
Madame Anaïs BALLERY serait la Vice-Présidente de cette commission.

Monsieur le Maire dit avoir bien compris que le groupe Rassemblés Pour Pouzauges ne souhaitait pas la création de cette commission dont lui confirme vouloir mettre en place.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND précise que, sur le fond, son groupe est d'accord pour traiter du sujet mais pas sur la création d'une commission et qu'en conséquence ses membres voteront contre.

Délibération n°8 *:*
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 voix contre le fait qu'il s'agisse d'une commission indépendante de la Commission Voiries - Espaces verts, décide de créer une commission « Gestion des dépôts sauvages » composée comme suit :

Président :	Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Présidente :	Madame Anaïs BALLERY
Membres :	Monsieur Killian SERIN
	Monsieur Ludovic SIMONNEAU
	Madame Astrid ROSÉ
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Monsieur Thibaut PELAUD

9– Création d'une Commission communale « Lotissements »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, par délibération n°CM30032026-04 du 30 mars 2026, le Conseil Municipal a constitué ses Commissions municipales. Cependant, certains dossiers spécifiques nécessitent la création de nouvelles instances (commissions, groupes de travail, comités consultatifs, …).

Par délibérations n° CM08072024-04 et n°CM08072024-05 du 8 juillet 2024, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les terrains suivants :

Aux héritiers de Madame Jacqueline DENIAU

Parcelle	Adresse	Superficie	Prix/m²	Montant total
AL 129	Rue Charles Largeteau	1 788 m²	15,00 €	26 820,00 €
AL 132	Champ de la Vigne	1 420 m²	15,00 €	21 300,00 €
AL 203	Champ des Bourochelles (rue de la Bûchette)	5 424 m²	15,00 €	81 360,00 €
AM 336	Le Bourg (chemin des Bourochelles)	5 060 m²	15,00 €	75 900,00 €
ZD 162	Fief de la Deliandière (terre agricole*)	2 075 m²	0,23 €(*)	477,25 €
		15 767 m²		**205 857,25 €**

Aux consorts RONDEAU

Parcelle	Adresse	Superficie	Prix/m²	Montant total
AL 133	Champ de la Vigne	344 m²	15,00 €	5 160,00 €
AL 134	Champ de la Vigne	880 m²	15,00 €	13 200,00 €
AL 135	Champ de la Vigne	1 132 m²	15,00 €	16 980,00 €
AL 435	Champ de la Vigne	1 021 m²	15,00 €	15 315,00 €
AL 428	Rue Charles Largeteau	208 m²	15,00 €	3 120,00 €
		3 585 m²		**53 775,00 €**

A ce jour, il reste également 3 terrains à vendre de la 1ère tranche du lotissement de La Balière, ceux de la 2ème tranche étant tous, soit construits, soit réservés.

Les services ont déjà eu à plusieurs reprises des demandes de réservation pour ces terrains (DENIAU et RONDEAU).

Monsieur le Maire propose, compte-tenu des études et des travaux à prévoir, des coûts de ceux-ci, … de créer une commission spécifique pour les futurs lotissements de Pouzauges.

Il est donc proposé de constituer une Commission communale Lotissements à laquelle les membres de la Commission Urbanisme qui le souhaitent pourraient participer et être accompagnés de nouveaux membres du Conseil Municipal.

Pour mémoire, la Commission communale Urbanisme est à ce jour constituée ainsi :

Président : Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Président : Monsieur Mikaël PRAUD

Missions	Membres
- Les autorisations liées au droit du sol (permis de construire, autorisations de travaux) - Le Suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et des soutiens à la rénovation du patrimoine - La signalétique - L'éclairage public	Mikaël PRAUD, Charlotte BODIN, Philippe SERIN, Michel CHAIGNEAU, Jean-Michel BEAUFFRETON, Jean-Claude MARCHAND, Alexandre GUILLOTEAU, Aurélie RABILLER

Compte-tenu de ses délégations, Monsieur Mikaël PRAUD serait désigné Vice-Président de la Commission communale « Lotissements ».

Monsieur le Maire précise que des études avaient été réalisées dans le précédent mandat.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND informe que dans le précédent mandat, une commission urbanisme se réunissait une fois par mois et que les lotissements faisaient partie de cette commission. Il ajoute que la nouvelle Commission « Urbanisme » doit être informée d'autant plus que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) va être revu. Pour lui il ne faut pas créer une Commission « Lotissements » qui serait déconnectée de la Commission « Urbanisme ».

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU ajoute que cela manque de cohérence par rapport à la présentation qui a été faite en amont de la séance.

Pour Monsieur MARCHAND, la Commission « Urbanisme » est vidée de sa « substance ».

Monsieur le Maire maintient sa position et informe que les services ont déjà reçu plusieurs demandes de réservation de lots.

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU informe que pour le même principe de cohérence, le groupe Rassemblés Pour Pouzauges votera contre la création de cette commission.

Délibération n°9 *:*
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 22 voix pour et 7 voix contre, décide de créer une Commission communale « Lotissements », afin de réfléchir au devenir des terrains acquis par la Commune, et dont la composition est la suivante :

Président :	Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Vice-Président :	Monsieur Mikaël PRAUD
Membres :	Madame Charlotte BODIN
	Monsieur Philippe SERIN
	Monsieur Michel CHAIGNEAU
	Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Monsieur Alexandre GUILLOTEAU
	Madame Aurélie RABILLER

10– Création d'un Comité Consultatif Centre-ville

Rapporteur : Madame Nadine GÉMARD

Afin de redynamiser notre centre-ville, la Municipalité, comme indiqué dans son compte-rendu du 20 juillet 2026, a décidé de créer un groupe de travail afin de réfléchir à son devenir.

Ce groupe de travail serait constitué d'élus, de commerçants, de l'Association des Entreprises de Pouzauges (AEP), et de toutes les bonnes volontés.

Madame Solange FERRIERE, Chargée de Mission « Petite Ville de Demain », de par sa connaissance de notre territoire et de ses précédentes missions, serait également un atout pour nous aider à relancer l'activité. A cet effet, des éléments ont d'ores et déjà été relevés pour lancer la réflexion.

Compte-tenu d'une participation élargie aux commerçants, à l'AEP, aux particuliers, … il conviendrait plutôt de créer un Comité Consultatif (article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
Dans un premier temps, le Conseil Municipal serait invité à désigner ses membres, puis une communication serait ensuite faite à l'automne à l'ensemble de la population.

Bien entendu, il conviendra de limiter le nombre de participants qui n'irait pas au-delà du nombre d'élus (soit un maximum de 29 personnes, élus compris.)

Monsieur le Maire se désespère de la situation du centre-ville qui se vide de ses commerces. C'est pourquoi un petit groupe de travail s'est réuni pour rechercher des pistes afin de lancer la réflexion. Il ajoute que le sujet est loin d'être simple, qu'il y a du travail mais aussi des idées.

Monsieur le Maire évoque la suppression de places de stationnement devant les passages piétons qui ne satisfait pas les commerçant. Il précise cependant que cela est imposée par la loi.

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU demande quel sera l'élu de référence.

Monsieur le Maire répond qu'il sera président de cette commission, secondé par Monsieur Mikaël PRAUD.
Il rappelle que Pouzauges n'est pas la seule ville concernée.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne en exemple la ville des Herbiers qui, après s'être « requinquée », voit des commerces en difficultés après 3 années d'aide à la création.

Madame Isabelle BROSSET souligne que, dans son programme, le groupe Vivre Pouzauges s'engageait à mettre en place un service de e-commerce à la disposition des commerçants et artisans de Pouzauges. Elle demande si le Comité consultatif y travaillera.

Monsieur le Maire répond qu'en effet le Comité Consultatif aura à travailler sur ce projet qui nécessite des moyens techniques, un manageur qui suit et conseille, et faire un hyper référencement internet.

Monsieur le Maire ajoute qu'une communication sera faite à ce sujet dans le prochain Panoramag.

Délibération n°10 *:*
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de créer un Comité consultatif « Centre-ville » composé comme suit et dont le nombre de participants ne pourra pas dépasser 29 :

Président :	Monsieur Didier DOLÉ, Maire
Membres élus :	Madame Monique RANGEARD*
	Monsieur Mikaël PRAUD
	Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON
	Monsieur Yannis DURAND
	Monsieur Killian SERIN
	Madame Célia GABORIT
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Monsieur Alexandre GUILLOTEAU
**Madame Monique RANGEARD a souhaité s'inscrire à cette Commission après séance.*	
Agent Chargée de Mission :	Madame Solange FERRIERE « Petite Ville de Demain »
Membres extérieurs :	Association des Entreprises de Pouzauges
	Commerçants
	Et toutes bonnes volontés (population, …)

COMMUNICATION

11– Equipement de la salle du Conseil Municipal par un système d'enregistrement audio des séances et approbation des modalités d'archivage – Délibération de principe

Rapporteur : Monsieur Killian SERIN

L'article 16 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 6 juillet 2026, dans la continuité de celui du précédent mandat, précise que les débats du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un enregistrement audio. Si le Maire n'a nul besoin d'une autorisation pour enregistrer les débats publics, une décision de l'Assemblée

délibérante est cependant nécessaire pour engager la dépense correspondante afin d'acquérir le matériel technique adapté (système de sonorisation et d'enregistrement).

Cet enregistrement permettrait de figer les débats mais faciliterait également la rédaction des procès-verbaux.

Deux devis ont été demandés et font l'objet de coûts éloignés l'un de l'autre, avec des matériels différents :

- Devis MULTISCENIC de Montaigu Vendée 2 635,21 € HT soit 3 162,26 € TTC
- Devis IES des Herbiers 877,51 € HT soit 1 053,00 € TTC

Compte-tenu de cette différence, un troisième devis va être demandé. Ils seront ensuite analysés afin de décider du choix du prestataire en fonction du matériel proposé et du coût.

Le Conseil Municipal doit également fixer les règles d'utilisation de cet enregistrement :

- les enregistrements sont réalisés sous la responsabilité du Maire (ou du Président de séance) ;
- ils constituent un support d'aide à la rédaction des procès-verbaux (une exploitation autre ne doit en aucun cas permettre l'identification des personnes autres que les élus) ;
- durée de conservation : jusqu'à l'approbation définitive du procès-verbal de la séance concernée OU autre durée ; selon la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)
- …

A noter qu'en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) un panneau d'information visible doit signaler l'existence de cet enregistrement audio dans la salle du Conseil. Un élu ne peut s'opposer à l'enregistrement de ses interventions puisqu'il siège dans l'exercice de son mandat.
Cependant, l'enregistrement doit immédiatement cesser si le Conseil Municipal décide de se réunir à huis clos.

La délibération proposée ce jour est une délibération de principe bien que le Maire n'ait pas à en demander l'autorisation au Conseil Municipal pour l'enregistrement des séances.
Une autre délibération interviendra plus tard afin de retenir un prestataire et inscrire les crédits au budget.

Monsieur Killan SERIN précise que la société Multiscénic préconise un changement du matériel en place alors que la société IES propose un ajout de matériel.

Madame Isabelle demande ce qui a motivé cette proposition et si les règles d'utilisation et les points énumérés serait dans le règlement.

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU demande si la vidéo a été envisagée.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agira que d'un enregistrement audio.

Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON demande pourquoi cet enregistrement doit être arrêté lors d'un huis clos puisque les élus ne seraient qu'entre eux.

Monsieur le Maire propose que les règles d'utilisation de ces enregistrements soient discutées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération n°11 *:*
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- valide le principe de l'installation d'un dispositif d'enregistrement audio destiné à capter les débats lors des séances publiques du Conseil Municipal, étant entendu :
    - que sur information de Monsieur le Maire, un 3ème devis sera sollicité afin de mieux apprécier les éléments à retenir pour cette installation compte-tenu des différences de matériels proposés et des coûts de deux premiers devis reçus ;

- que les règles d'utilisation seront rediscutées lors d'une prochaine séance, notamment pour en fixer la durée de conservation des fichiers ;

RESSOURCES HUMAINES

12– Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Nadine GEMARD

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades.

Dans le cadre du développement des activités multisports, de la présence d'agents communaux sur le temps de pause méridienne à l'école Jules Verne pour l'année 2026-2027 et de la nécessité de renforcer les équipes d'animation pendant les vacances scolaires, il y a lieu de prévoir un poste en accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 août 2027 à créer au service « Animation Jeunesse et Sports » à compter du 1er octobre 2026.

Ce poste à temps non complet, 22,5/35ème serait rémunéré sur l'indice majoré 406 correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation auquel s'ajouterait le régime indemnitaire correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi devront être inscrits au budget 2026, chapitre 012.

Délibération n°12 *:*
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer un poste un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 22,5/35ème du 1er octobre 2026 au 31 août 2027 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;

- décide d'inscrire au chapitre 12 du Budget 2026, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

Informations générales

A ce jour, ont été désignés par la DDFiP :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
RANGEARD Monique	BEAUFFRETON Jean-Michel
PRAUD Mikaël	MARCHAND Jean-Claude
GEMARD Nadine	SOULARD Emilien
VACHÉ Annie	DEBELLOIR-POUPIN Patricia
GAUBERT Raphaël	GABRIEAU Marie-Josèphe
DURAND Yannis	PODEVIN Nicole
DAVIAUD Véronique	SIMONNEAU Ludovic
SERIN Philippe	ROSÉ Astrid

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet	Entreprise	Montant TTC
Lampe pour vidéoprojecteur classe directrice école Jules Verne	MG SOLUTIONS Les Herbiers	295,44 €
Renouvellement postes informatiques école Jules Verne	MG SOLUTIONS Les Herbiers	10 937,54 €
Alimentation pour ordinateur fixe directrice école Jules Verne	MG SOLUTIONS Les Herbiers	151,80 €
Brumisateur (1) et ventilateurs (8) pour école Jules Verne	MON BRICO Pouzauges	379,76 €
Ventilateurs (3) pour école Françoise Dolto	MON BRICO Pouzauges	179,68 €
Stock quincaillerie service Bâtiments	MON BRICO Pouzauges	966,92 €
Sortie Canoë-Kayak avec l'Espace Jeunes le mercredi 29/07/2026	BULLES D'AIR La Guyonnière	240,00 €
Réparation débroussailleuse	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	184,76 €
Fournitures pour alimentation en eau de la fontaine (travaux régie)	SIDER Canejan (33)	238,61 €
Fontaine à eau pour Centre Technique Municipal bâtiments	FONTAINE 85 SAS La Roche Sur Yon	1 243,20 €
Lecture théâtralisée pour Apéro-conté du 4/07/2026	L'ŒUF AU RIZ Pouzauges	250,00 €
Fournitures de voirie	WURTH FRANCE SAS Erstein (67)	343,39 €
Location d'un groupe électrogène Trail R Jam du 28 au 29/08/2026	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	291,77 €
Fourniture portail La Courte Echelle (travaux régie)	FOUSSIER Allonnes (72)	97,18 €
Cylindres portail La Courte Echelle (travaux régie)	FOUSSIER Allonnes (72)	176,81 €
Serrurerie portail La Courte Echelle (travaux régie)	FOUSSIER Allonnes (72)	91,39 €
Fournitures de voirie	GEDIMAT LESIMPLE Les Sorinières (44)	53,04 €
Réparation porte à enroulement modulaires de Véziers	VAILLANT DJIMMY SASU Pouzauges	1 806,97 €
Mission de diagnostic structurel du balcon 2 rue Alphonse Delavau	AREST Cholet (49)	1 680,00 €
Renouvellement garantie serveur - hot spot Wifi salle Emile Robert Renouvellement licence ADOBE service Communication	MG SOLUTIONS Les Herbiers	2 928,10 €
Robinets pour divers bâtiments	SIDER Canejan (33)	77,04 €
Représentation théâtrale dans le cadre des Journées du Patrimoine	THEATRE CHENE VERT Mouilleron Saint Germain	948,00 €
Raccordement Télécom parcelle rue du Terrier Marteau	GAUBERT TP Pouzauges	1 440,00 €
Raccordement Télécom parcelle rue du Terrier Marteau	SOLUTEL SAS Theix-Noyalo (56)	542.40 €

Petit matériel espaces verts/voirie	GUILLEBERT Ronchin (59)	858,48 €
Panneau "annulé" pour fête du 13 juillet 2026	LIAIGRE Pouzauges	135,48 €
Animation karaoké le 27/08/2026 de 18h à 21h salle des Remparts	MUSICAL MOOD BY T&LO Pouzauges	70,00 €
Fournitures administratives pour ateliers la Mûroise	AMAZON BUSINESS Clichy (92)	37,50 €
Réparation choc avant gauche et droit IVECO	GARAGE DE LA VALLÉE Pouzauges	2 656,75 €
Entrées piscine le 25/08/2026 pour sortie Espace Jeunes	EPIC CHOLET SPORTS LOISIRS GLISSEO Cholet (49)	79,00 €
Boissons pour ateliers La Mûroise et apéros contés	PANIERS DE POUZAUGES SARL Pouzauges	47,68 €
Consommables pour désherbage voiries	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	474,86 €
Busage d'une parcelle Village de L'Etang	GAUBERT TP Pouzauges	4 605,00 €
Réparation panneau affichage Boulodrome	DISPANO Fontenay-Le-Comte	71,64 €
Peintures routières	VIRAGES Marigny-Les-Compiègne (60)	566,00 €
Produit d'entretien et répulsif chiens dans les massifs	LABO France CEBAZAT (63)	402,84 €
Fournitures pour appareil à désherber	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	690,00 €
Apéro-conté du 25/07/2026	THEATRE CHENE VERT Mouilleron-Saint-Germain	675,32 €
Stock Centre Technique Municipal (Bâtiments)	WURTH FRANCE SA Erstein (67)	1 435,47 €
Fourniture pour fabrication de panneaux (travaux régie)	WURTH FRANCE SA Erstein (67)	431,70 €
Création atelier peinture pour l'automne 2026 - EVS	LAMOTTE ALEXANDRE Le Boupère (85)	640,00 €
Aménagement de voirie devant le n°6, 9 et 10 rue des Alouettes + Chemin d'accès depuis le 42 rue du Bois de la Folie vers la parcelle du fond	GAUBERT TP Pouzauges	6 909,60 €
Chaussures de sécurité ATSEM (agents d'écoles)	WURTH FRANCE SA Erstein (67)	88,80 €
3 ventilateurs Centre des Remparts	AMAZON BUSINESS Clichy (92)	152,66 €
Remplacement du dispositif de contrôle de la pression de la ventilation Arbre à Lune	CEDEO Les Herbiers	96,79 €
Remplacement luminaires à l'école Françoise Dolto	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION Boulogne Billancourt (92)	122,40 €
Modification réseau informatique de la bibliothèque suite au passage de la fibre (travaux régie)	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	822,90 €
Alimentation apéro contés du 25/07/2026	PANIERS DE POUZAUGES SARL Pouzauges	159,97 €
Mécanisme de fermeture et de verrouillage pour La Mûroise	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe (22)	45,96 €
Petit matériel service menuiserie	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe (22)	226,08 €

Remplacement des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité, (dispositif de secours qui s'allume automatiquement en cas de coupure de courant pour guider l'évacuation.) pour divers bâtiments suite contrôle SOCOTEC	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	1 610,92 €
Etiquettes pour affranchissement service Accueil	QUADIENT FRANCE Rueil Malmaison (92)	43,20 €
Entretien PEUGEOT 207	GARAGE BLANCHARD SARL Pouzauges	199,50 €
Petit matériel pour service espaces verts voiries	PUBERT SAS Chantonnay	1 009,49 €
Création d'un interrupteur de commande de lumière sur scène salle Emile Robert (travaux régie)	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	256,55 €
Papier toilette	ORAPI HYGIENE ANGERS Saint Sylvain d'Anjou (49)	385,20 €
Affiche "Journée du Patrimoine"	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	40,92 €
Atelier céramique à partir du 22/07/2026 de la Mûroise	KERAMISK Monsireigne	15,00 €
Cartes fidélité marché (halles)	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	134,28 €
Onduleur Centre des Remparts (suite orage du 30/07/2026)	MG SOLUTIONS Les Herbiers	117,60 €
Installation à distance logiciels sur 1 poste RH	COSOLUCE SAS Pau (64)	324,00 €
Location chambre 3 nuits du 18 au 21/09/2026 - Artiste Journées du Patrimoine	EURL LES QUATRE VENTS Pouzauges	305,10 €
Fournitures divers matériels (filtres, sacs aspirateurs)	RONDEAU FRERES Les Herbiers	406,51 €
Clés pour les élus de permanence	FOUSSIER Allonnes (72)	263,40 €
Pièce de protection pour descentes de dalles pluviales salle Largeteau	SOULARD Didier SARL Pouzauges	3 483,92 €
Tube de coupe cylindrique pour une carotteuse	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	463,40 €
Fournitures de plomberie Centre Technique Municipal Bâtiments	VM MATERIAUX Pouzauges	394,06 €
Entretien annuel de la climatisation et du contrôle de traitement d'Air (CTA) salle Emile Robert	SCES SARL Pouzauges	3 456,48 €
Expertise d'arbres sur différents sites	CABINET DELLUS VINCENT La Roche sur Yon	7 410,00 €
Prestation Marché de Noël 5-6 décembre 2026	LA COMEDIE DES REVES Sainte-Cécile	1 580,00 €
Prestation Marché de Noël 5-6 décembre 2026	LA COMEDIE DES REVES Sainte-Cécile	1 320,00 €
Gerbe pour la sépulture de Mme DURAND (mère d'un agent)	LA CAMPANULE - PENSEE VIOLETTE Pouzauges	60,00 €
Entrebâilleurs pour Centre Technique Municipal bâtiments (stock)	FOUSSIER Allonnes (72)	179,42 €
Glissières + ferme porte Centre Technique Municipal bâtiments (stock)	FOUSSIER Allonnes (72)	215,79 €
Réparation sauteuse du restaurant scolaire Françoise Dolto	ABC FROID Chanverrie	259,21 €
Travaux de réparation conduite télécoms ORANGE cassée dans le cadre du projet de vidéoprotection	VENDEE NUMERIQUE La Roche Sur Yon	3 715,51 €

Création d'un lave-chaussure (travaux en régie)	SIDER Canéjan (33)	521,35 €
Perceuse-visseuse pour service bâtiments	DISPANO Fontenay-le-Comte	144,94 €
Location toilettes sèches pour marché de Noël du 4 au 6 décembre 2026	ECO LOC EVENT Bourneau	1 575,60 €
Clé pour connexion vidéoprojecteur salle des Remparts	MG SOLUTIONS Les Herbiers	165,36 €
Remplacement pack WC Centre Technique Municipal Bâtiments	SIDER Canéjan (33)	202,50 €
Banc pour centre-ville	NORMÉQUIP Canéjan (33)	451,20 €
Contrat de désenfumage salle de l'Etoile, Centre des Remparts et salle Emile Robert	SAFE Essarts en Bocage	555,47 €
Etude de faisabilité pour la transformation du terrain en gazon synthétique au stade André Jacob	VIC OUEST Chalonnes Sur Loire (49)	4 200,00 €
Location de minipelle Cimetière du 19 au 24 août 2026	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	586,54 €
Consommables pour débroussailleuse	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	212,29 €
Produits d'entretien Centre Technique Municipal EV/Voirie	ZEP INDUSTRIES Pierre (28)	398,32 €
Remplacement de cartouches de désenfumage salle Emile Robert	SAFE Essarts en Bocage	173,24 €
Location d'un onduleur pour la Mairie suite à une panne	MG SOLUTIONS Les Herbiers	117,60 €
Onduleur pour baie de brassage mairie	MG SOLUTIONS Les Herbiers	256,50 €
Entretien annuel Fourgon Vito	SORAP GARAGE CITROEN Pouzauges	69,60 €
Contrôle de la pelouse du stade Jacques Chartier	LABOSPORT Le Mans (72)	3 180,00 €
Goulotte de protection gaz ancienne Trésorerie suite rapport Socotec (Budget Pépinières d'Entreprises)	SIDER Canejan (33)	393,92 €

Questions du groupe d'opposition « Rassemblés Pour Pouzauges »

Commissions municipales

Quand seront mises en place les commissions « Economie », « Voiries et Espaces verts », « Sécurité » et « Finances » ?

REPONSE

Commission « Sécurité »

Monsieur le Maire répond qu'une réunion aura lieu en octobre lorsque les estimatifs auront été affinés.
A cet effet, il salue le travail récapitulatif effectué Madame Sandra GIRARDEAU, Responsable du service Finances de la Commune.

Commission « Finances »

Monsieur Jean-Claude MARCHAND informe que précédemment une réunion de présentation aux élus sur l'état d'avancement du Budget était fixée en novembre mais qu'en début de mandat une réunion spécifique était organisée pour permettre aux nouveaux élus de comprendre comment s'articule le budget de la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'une seule réunion de finances a été organisée en 2025 et qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de la Commission puisque l'ensemble de celles-ci avait lieu dans la continuité des séances du Conseil Municipal.
Il ajoute que la Commission des Finances sera fixée après la rencontre avec Monsieur Jean-Michel SCHMITT, Consultant JMS, tout comme la commission Economie.
En ce qui concerne la commission « Voiries – Espaces verts », la date sera fixée par Monsieur Raphaël GAUBERT.

Rapport d'activité 2025 – SCOM-SYCLEA

Sycléa a transmis son rapport d'activité de 2025 début juin. Quand est-il prévu de le présenter au Conseil Municipal ?

REPONSE
Monsieur le Maire répond que ce rapport sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2026.

[Après vérification, il s'avère que le rapport est arrivé en Mairie le 30 juin 2026, date d'envoi du rapport du Conseil Municipal du 6 juillet 2026. Il a été transmis à l'ensemble des élus le 30 juillet.]

[Pour information, la Commune reçoit, dans le 2ème semestre de l'année, les rapports des services publics de l'année précédente par lesquels elle est concernée ; ces rapports sont ensuite présentés en séance (Vendée Eau, Véolia, …).]

Projet périscolaire – regroupement des écoles

Avec la réouverture de la cave de la Vallée, votre projet de périscolaire est caduque, ou en est votre réflexion sur l'ensemble de ce sujet ?

REPONSE
Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous est prévu le mercredi 9 septembre 2026 avec Vendée Expansion pour voir s'il est possible de créer une école de 60 enfants à l'arrière de l'école Françoise Dolto.
Il rappelle que dans le programme du groupe Vivre Pouzauges il est prévu une consultation des Pouzaugeais à ce sujet.
A noter que sur les 5 dernières années, la fréquentation du périscolaire se maintient ; il faut trouver une solution entre les deux.

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU demande quelle est la projection et l'avenir des deux écoles.

Monsieur le Maire répond que tout pendant que le Plan Péri-annuel des Investissements (PPI) des 6 prochaines années n'est pas décidé, son groupe y travaille mais que tout ne peut pas être dit.

Monsieur Alexandre GUILLOTEAU considère qu'il est dommage de ne pas bénéficier des subventions de l'Etat.

Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne lecture d'un texte qui s'avère être le prochain article de son groupe à paraître dans le prochain Panoramag qui sera distribué dans chaque foyer :

« L'été 2026 avec ses 5 canicules prouve que le changement climatique annoncé est bien là. Il va même s'amplifier. On avait des « passoires thermiques », on a désormais des « bouilloires thermiques », deux qualificatifs qui s'appliquent à l'école Jules Verne « 35 degrés observés dans les classes en mai-juin ».

Prendre le projet « Regroupement des écoles » dans le bon sens

Nous voulons, en amont de la « potentielle » consultation suggérée par la majorité sur le regroupement des écoles apporter notre contribution.
La construction d'un périscolaire neuf proposée (plus de trois millions d'euros) n'est pas cohérente, pour une présence des enfants seulement le matin, le soir, le mercredi et les vacances scolaires.

Il faut au contraire commencer, comme prévu et étudié, par le confort des enfants à l'école, présents 4 jours par semaines et 36 semaines. Le regroupement à Jules Verne répond bien à cet objectif avec un maximum de 25 degrés dans des bâtiments « rafraîchis » permis par la géothermie réversible (chaud/froid) et une bonne isolation. La conversion après les travaux à Jules Verne de l'école Dolto en périscolaire se fera à un coût faible.
Un projet de regroupement des écoles qui répond de manière cohérente aux objectifs fixés (continuité pédagogique, un seul lieu pour les parents, confort thermique, adaptation à la baisse de natalité) à un coût global maîtrisé et mieux subventionné. Pensons aux enfants, il y a urgence, le dossier est prêt. »

Monsieur le Maire informe Monsieur Jean-Claude MARCHAND que lors des prochaines séances il ne l'autorisera pas à lire toutes ses publications. Il ajoute n'avoir jamais agi ainsi.
Concernant les « bouilloires thermiques », Monsieur le Maire répond que les bureaux de la Mairie sont aussi concernés ainsi que de nombreuses entreprises.

Suppression de places de stationnement
Monsieur Jérôme LANDA revient sur la suppression des places de stationnement à proximité des passages piéton notamment rue Catherine de Thouars.

Compte-tenu des explications de Monsieur LANDA, Monsieur le Maire indique qu'il fera vérifier si l'emplacement supprimé dans cette rue l'est dans le contexte de la loi.

Rentrée scolaire
Madame Isabelle BROSSET demande si la rentrée scolaire s'est bien passée.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a entendu parler de rien si ce n'est du piratage qui a rendu indisponibles les mails des écoles.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h38.

Mme Nicole PODEVIN
Secrétaire de séance

M. Didier DOLÉ
Maire